

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
SOISSONS

Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! S.A.R.L.
! 3D COMMUNICATIONS
! 16 Bis rue des Hérissons
!
!
! 02400 CHATEAU THIERRY

! Société Anonyme
! Société d'Expertise Comptable NORD-EST
! COMPTA
! 3 Rue Etienne Oehmichen
!
! 51100 REIMS

Numéro RCS : SOISSONS B 404 840 878

<12714/96B00073>

! Pièces déposées le 29/04/1998

Numéro : 9800477

! ACTE SSP en date du 06/04/1998
! - CESSION DE PARTS (OU DONATION)
! Mme Servane LAGET Née ROYER cède à la SA QUID
! INFORMATIQUE 220 parts numérotées de 256 à 475, de
! 100 Frs chacune.

BORDEREAU DE FRAIS

!Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
!Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

Le Greffier,

1. The first part of the paper discusses the importance of the study.

2. The second part of the paper discusses the methodology used in the study.

3. The third part of the paper discusses the results of the study.

4. The fourth part of the paper discusses the conclusions of the study.

5. The fifth part of the paper discusses the implications of the study.

6. The sixth part of the paper discusses the limitations of the study.

7. The seventh part of the paper discusses the future research.

8. The eighth part of the paper discusses the significance of the study.

9. The ninth part of the paper discusses the contribution of the study.

10. The tenth part of the paper discusses the overall findings of the study.

11. The eleventh part of the paper discusses the overall conclusions of the study.

12. The twelfth part of the paper discusses the overall implications of the study.

13. The thirteenth part of the paper discusses the overall significance of the study.

14. The fourteenth part of the paper discusses the overall contribution of the study.

15. The fifteenth part of the paper discusses the overall findings of the study.

16. The sixteenth part of the paper discusses the overall conclusions of the study.

17. The seventeenth part of the paper discusses the overall implications of the study.

D E S.A.R.L. (SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE)

Visé pour timbre et enregistré à la recette
 de Chateau-Thierry le 15 Avril 1948
 Fo 86 Bord. 151 n° 5
 Timbre : Cent
 Enregistré : Cent
 Signé :

Informations
 Commercial

56, Rue de
 Nationalité

700E 1000 60

700E 1000 60
700E 1000 60
700E 1000 60

Par la présente, la SA QUID INFORMATIQUE devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir du 6 AVRIL 1998 tous les droits et obligations y attachés.

PRIX

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de :

24 200 F (VINGT QUATRE MILLE DEUX CENTS FRANCS)

Que Madame Servane LAGET reconnaît avoir reçu de Monsieur Gille DEGRELLE SA QUID INFORMATIQUE et dont elle lui donne ici, valable quittance.

DECLARATION DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :

- qu'il est marié
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession
- qu'il a la pleine capacité civile pour s'engager dans le cadre des présentes, qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure collective et n'est pas en état de cessation des paiements

Le cessionnaire déclare :

- qu'il a la pleine capacité civile pour s'engager dans le cadre des présentes, qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure collective et n'est pas en état de cessation des paiements

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 45 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 10 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/04/1998, la collectivité des associés a autorisé la présente cession, a déclaré agréer la SA QUID INFORMATIQUE en qualité de nouvel associé, et a modifié, sous la condition suspensive du présent acte, l'article 7 des statuts.

FRAIS

Les frais et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la SA QUID INFORMATIQUE.

FAIT EN QUATRE ORIGINAUX DONT DEUX POUR LE GREFFE

Fait à REIMS

Le 6 Avril 1998

Monsieur Richard LAGET

Madame Servane LAGET

Madame Josiane DEGRELLE

SA QUID INFORMATIQUE Mr Gilles DEGRELLE